

Lettre des représentants Choudieu et Richard au Comité de salut public sur la situation de l'Armée du Nord, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

Pierre René Choudieu, Antoine Joseph Richard

Citer ce document / Cite this document :

Choudieu Pierre René, Richard Antoine Joseph. Lettre des représentants Choudieu et Richard au Comité de salut public sur la situation de l'Armée du Nord, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 31;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13425_t1_0031_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

« Art. IV. — Les secours seront distribués par les conseils généraux des communes, sous la surveillance des administrations de district.

« Art. V. — Les patriotes réfugiés qui se sont retirés à Paris et dans les environs, s'adresseront directement à la commission des secours pour obtenir ceux qui pourront leur être dus, en justifiant des titres qui leur donnent droit à ces secours.

« Art. VI. — Les dispositions du présent décret sont déclarées communes aux citoyens qui, en exécution des arrêtés des représentants du peuple ou des ordres militaires, ont dû évacuer les places menacées de siège et se retirer dans l'intérieur; mais les secours ne seront accordés, à cet égard, qu'aux indigens, ou à ceux qui justifieront de leurs besoins.

« Art. VII. — L'insertion du présent décret au bulletin tiendra lieu de promulgation. Il en sera, sur-le-champ, adressé une expédition manuscrite à la commission des secours » (1).

42

Au nom du Comité de salut public, un membre [COUTHON] donne lecture des nouvelles arrivées de l'armée du Nord et de celle de la Moselle; il annonce des prises maritimes.

Insertion au bulletin (2).

COUTHON : L'assassinat a été mis à l'ordre du jour par nos ennemis; vous, vous y avez mis la justice, la probité et la vertu; les armées y ont mis la victoire. (*Vifs applaudissements*). La Providence a paré ces jours derniers les coups meurtriers que l'assassin, payé par le gouvernement britannique, allait porter sur deux fidèles représentants du peuple. C'est dans ce moment, où des malheurs humainement certains sont écartés par la main invisible qui veille sans cesse sur les destinées de la patrie et des hommes de bien, que les armées du Nord repoussent, battent les ennemis, et que la marine de la République leur enlève leurs bâtiments. (*Nouveaux applaudissements*). Et pendant qu'on présente nos braves guerriers comme des brigands affamés de meutes et de pillages, ils se distinguent par leur bonne conduite, par leur humanité, par la bienfaisance même envers les habitants du pays où ils sont forcés de porter la guerre. (*On applaudit*).

C'est par les poignards que les tyrans veulent détruire la représentation nationale; c'est par des

trahisons qu'ils espèrent vaincre nos armées; c'est par des calomnies qu'ils tentent d'enlever aux Français l'estime et l'admiration méritée de l'univers; mais le ciel est juste : la représentation nationale triomphe de toutes les factions, de tous les dangers; les esclaves sont battus; notre conduite loyale et humaine répond à tous les calomnieux étrangers, et nous conserve notre propriété, l'estime et l'admiration de l'univers. (*Applaudissements*).

Voici les nouvelles :

[*Les repr. Choudieu et Richard, au C. de S.P.; Lille, 5 prair. II*].

« Nous vous avons promis de ne pas laisser un moment de repos à l'ennemi; nous tenons bien exactement parole. Avant-hier, dès la pointe du jour, nous avons attaqué l'ennemi sur tous les points; il a été successivement chassé de tous les postes qu'il occupait; malgré la plus vigoureuse résistance, nous l'avons enfin acculé sur Tournay et le mont Trinité; mais, la nuit étant arrivée, et l'ennemi ayant reçu un renfort assez considérable, le général a cru devoir ordonner la retraite, qui s'est faite en bon ordre. Le combat a duré 15 heures, et il a été des plus chauds. Nous avons enlevé à l'ennemi un convoi considérable sur l'Escaut : une partie a été brûlée. Nous lui avons pris 7 pièces de canon, mais nous en avons perdu 2 qui ont été démontées; il a dû perdre un grand nombre d'hommes et de chevaux : nous avons fait plus de 600 prisonniers. Nous ne tarderons pas à recommencer ».

Signé : CHOUDIEU et RICHARD.

(*Applaudissements*).

[*Armée du Nord. La victoire ou la mort*].

[*Le général en chef, au C. de S.P.; Au quartier général, 4 prair. II*].

« Citoyens représentants,

Nous nous sommes battus hier toute la journée; nous avons poussé l'ennemi jusqu'au-delà de l'Escaut, où nous avons intercepté un convoi de foin, d'avoine et de charbon; nous en avons enlevé ce qu'il étoit possible, et brûlé le reste en nous retirant. L'affaire a été sanglante de part et d'autre : il y a un grand nombre de blessés; nous avons enlevé 7 pièces de canon à l'ennemi, qui, de son côté, nous en a pris 2, nous avons fait environ 500 prisonniers.

Les traits de bravoure et d'héroïsme se sont multipliés. J'ai chargé le chef de l'état-major de les recueillir pour vous en faire part.

La droite de l'armée étoit le 2 sur Binche, et a dû se porter de suite sur Mons ou Charleroi, S. et F. ».

Signé : PICHECRU.

P.S. — J'apprends à l'instant, par plusieurs espions, que l'ennemi reçoit aujourd'hui un renfort de 30 000 Prussiens; si cela est, ils vont nous donner de la tablature.

[*Les repr. près l'A. de Moselle, au C. de S.P.; Neufchâteau, 5 prair. II*].

Nous sommes arrivés hier à Neufchâteau; ce poste étoit occupé par un corps assez nombreux

(1) P.V., XXXVIII, 131. Minute de la main de Briez (C 304, pl. 1122, p. 23). Décret n° 9291. Reproduit dans Bⁱⁿ, 7 prair. (suppl^é); M.U., XL, 139; Débats, n° 614, p. 87; Rép., n° 160; J. Matin, n° 706; J. Lois, n° 607; mention dans J. Mont., n° 31; J. Matin, n° 671 (sic); Audit. nat. n° 611; J. Fr., n° 611; J. S.-Culottes, n° 466; J. Perlet, n° 612; J. Paris, n° 612; Feuille Rép., n° 328.

(2) P.V., XXXVIII 122. Bⁱⁿ, 7 prair. et 7 prair. (suppl^é); J. Mont., n° 31; Débats, n° 614, p. 88 et 615, p. 108; M.U., XL, 122; Audit. nat., n° 611; J. Sablier, n° 1342; J. Univ., n° 1645 et 1646; Mess. soir, n° 647; J. Fr., n° 610 et 612; J. Lois, n° 606; Rép., n° 158; C. Univ., 8 prair.; Ann. R.F., n° 178 et 179; J. S.-Culottes, n° 466; J. Matin, n° 675 (sic); J. Perlet, n° 612 et 613; J. Paris, n° 512 et 513; Feuille Rép., n° 328; C. Eg., n° 646, 647 et 648.